



Une aire éducative, c'est un petit territoire naturel géré par des élèves d'une ou plusieurs classes, du CE₂ à la terminale, encadrés par des enseignants et une structure de la sphère de l'éducation à l'environnement.

Ce concept est né en 2012, aux Marquises (Polynésie Française), de l'imagination des enfants de l'école primaire de Vaitahu qui ont souhaité protéger la baie se situant devant leur école. Une aire éducative peut être marine ou terrestre : on parle d'une AME (aire marine éducative) ou d'une ATE (aire terrestre éducative).

Objectifs éducatifs

Public :

Cycle 3
Cycle 4 et Cycle terminal

Durée :

Adaptable selon les besoins
10 interventions par le référent CIE.NC

Effectif :

25 enfants pour les interventions

Encadrement :

1 animateur spécialisé

Lieu :

A distance, en classe ou sur le terrain

Matériel :

Boîte à outils, malle pédagogiques et livrets selon les thématiques

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...)

Outils pédagogiques

- Manuel d'accompagnement
- Boîte à outils : fiches techniques qui facilitent toutes les étapes de la démarche : Eco Comité, Diagnostic, Plan d'action, Evaluation, Enseignements, Communication, Créativité.
- Des professionnels ressources
- Des relais locaux : le CIE.NC et l'OFB

Les étapes pour la mise en place d'une AE

Une aire éducative se développe tout au long de l'année scolaire et a vocation à durer sur le long terme. Sa mise en place nécessite au préalable 3 étapes :

- Identifier une structure (« Le référent ») qui peut accompagner le projet : structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités,...
- Se rapprocher de la commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'aire éducative (le choix final revient aux élèves)
- Évaluer le coût du projet avec le référent afin de lancer des demandes de financement

La zone de l'aire éducative ne doit pas nécessairement se trouver dans un espace protégé, elle doit se situer sur la commune, à proximité de l'école. Les milieux peuvent être très variés et se trouver à la campagne, à la mer, à la montagne ou en ville (plage, zone humide, parc urbain, forêt, terrain vague, rivière,...).

